



Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 16/09/2021 à 17h16

Référence de l'AR : 010-200006716-20210914-2021_40-DE

Affiché le 16/09/2021 - Certifié exécutoire le 16/09/2021



Rapport d'activités 2020



© O. Drouard

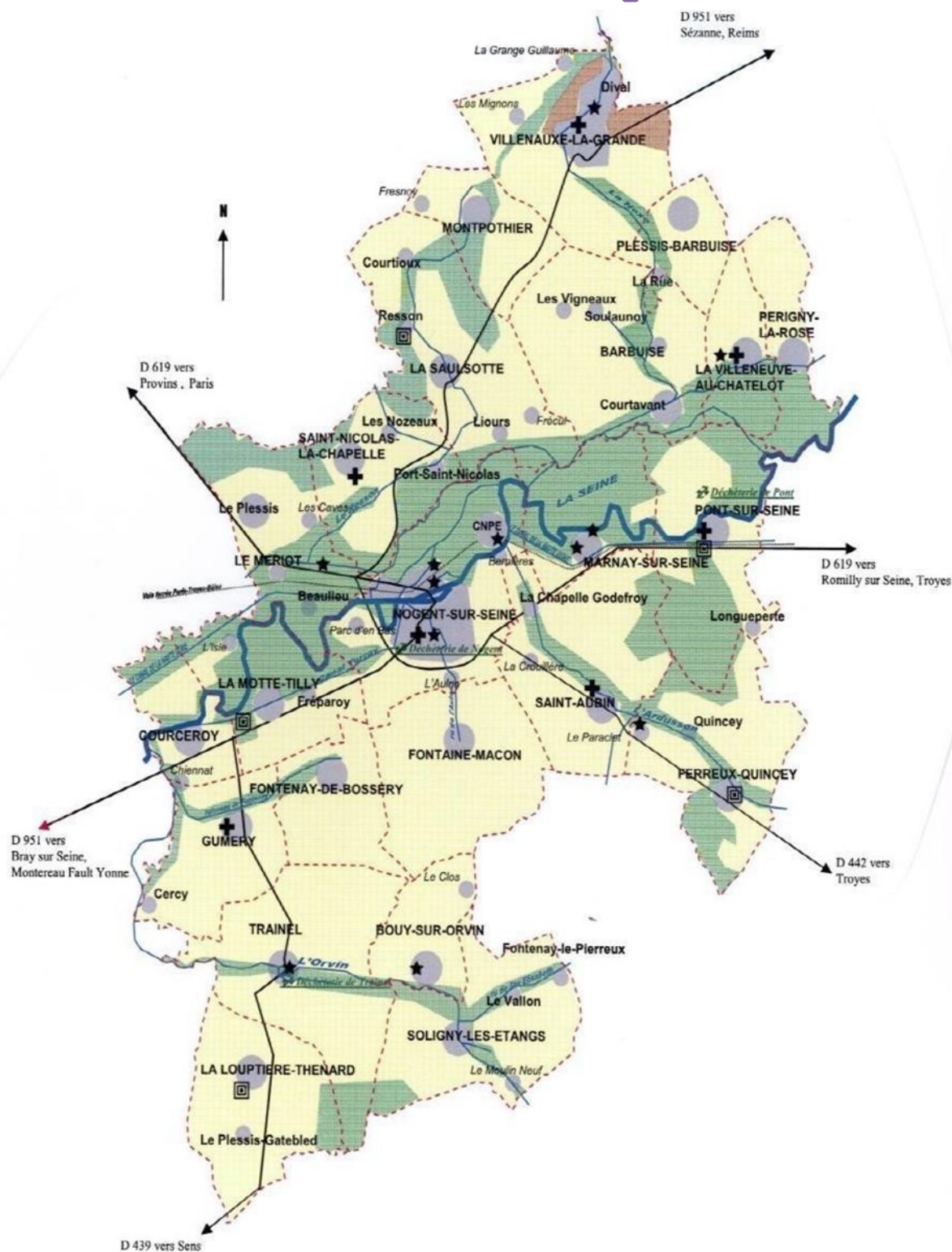


Sommaire

I – Le territoire et ses délégués communautaires	3 - 4
II – Ses instances et les élus	5 - 6
III – Les conseils, bureaux et conseils communautaires	7
IV – Ses missions	8 - 9
V – Son administration	10
VI – Délibération des conseils communautaires	11 - 13
VII – Les comptes administratifs	14 - 15
VIII – Collecte des déchets ménagers	16 - 17
IX – Pôle Multi-Accueil « la Ribambelle »	18 - 20
X – Le Relais Assistantes Maternelles « les écureuils »	21 - 22
XI – P.S.I. TONNA ACCESS	23 - 25
XII – Les chéquiers loisirs jeunes	26 - 27
XIII – Adhésion, conventions, subventions	28 - 32
XIV – Situation crise sanitaire Covid 19	33 - 34



I – Le territoire et ses délégués communautaires



La Communauté de Communes comprend 23 communes membres avec 17 118 habitants (population totale au 1 janvier 2020 - source INSEE) - pour une superficie de 29 700 ha et 57,64 hab/km².

À l'issue de l'élection communale et intercommunale du 10 juillet 2020, une répartition des sièges communautaires est mise en place (en vertu de la loi Richard du 31 décembre 2012).

Communes	Population totale au 1-01-2020	Nb de Conseillers Com. juillet 2020	Conseillers Com. Titulaires juillet 2020	Nb de conseillers supplé- ants	Conseillers Com. suppléants
Barbuise	473	1	Alain BOYER	1	Sylvain GRANGÉ
Bouy-sur-Orvin	57	1	Michel JEROME	1	Jean-Marie BOURGOIN
Courceroy	128	1	Xavier MASSON	1	Daniel JARRY
Ferreux-Quincey	409	1	Maxence MEUNIER	1	Jean-Marc PETIT
Fontaine-Macon	667	1	Jean-Jacques BOYNARD	1	Patrice GARNIER
Fontenay-de-Bossery	73	1	Jacques VAJOU	1	Eric SAVOURÉ
Gumery	241	1	Philippe BERGNER	1	Nadine PLEAU
La Louptière- Thénard	297	1	Benoît SAVOURAT	1	Jean-Pierre SEGUIN
Marnay-sur-Seine	235	1	Yolande FRANCOIS	1	Emilie ISAMBERT
Mériot (Le)	624	1	Pierre FÉRU	1	Christian NAMONT
Montpothier	375	1	César CORNAZ	1	Frédéric GAILLARD
Motte-Tilly (La)	344	1	Olivier DOUSSOT	1	Christian SEGUIN
Nogent-sur-Seine	6 097	12	Estelle BOMBERGER-RIVOT Pierre MATHY Murielle DOUSSOT Loïc CHAMPION Emmanuelle STEIB Alain BARAYON Corinne CABOURDIN- BOURGUIGNON Alain DAMASSE Bénédicte HOUDRÉ Véronique CHOISELAT Patricia DURAND Patrick RAMIER	0	
Périgny-la-Rose	143	1	Guy DOLLAT	1	James GEORGET
Plessis-Barbuise	206	1	Gilbert PERNIN	1	Catherine SIMONNET
Pont-sur-Seine	1 181	2	Denis DESMARES Nathalie MARECHAL	0	
Saint-Aubin	596	1	Vincent BARAT	1	Frédéric DESCHATRETTE
Saint-Nicolas-la Chapelle	66	1	Gilbert LEMAU	1	Florian GRASSI
Saulsotte (La)	707	2	Gérard DELORME Michelle MONOS	0	
Soligny-les-Etangs	245	1	Raphaële LANTHIEZ	1	Jean-Luc CAPRON
Traînel	1 075	2	Didier DROY Claude BACHOT	0	
Villenauxe-la-Grande	2 752	5	Barbara CARPANESE Damien GUERINOT Bernadette GARNIER Jean-Yves-MATHIAS Chantal OUDARD	0	
Villeneuve-au-Châtelot (La)	150	1	Frédéric LENOUEVEL	1	Fabien HERELLE



II – Ses instances et les élus

La Communauté de Communes du Nogentais a été instituée par arrêté préfectoral le 19 décembre 2006 pour un début de fonctionnement au 1^{er} janvier 2007. Elle a été créée initialement pour le développement local, l'administration générale, la gestion de l'environnement et des déchets ménagers.

Le 10 juillet 2020, Madame Raphaële LANTHIEZ est élue Présidente. Le Conseil Communautaire est composé de 41 délégués (arrêté préfectoral n° DC3LP-BCLCBI du 4 mai 2018 – Voir tableau ci-joint), élus des conseils municipaux des 23 communes membres (maires, maire-adjoints et conseillers municipaux).

Le **Bureau** est composé de 11 membres : la Présidente, les 6 Vice-Présidents (exposés ci-dessous avec leur commission) et de 4 conseillers communautaires – Monsieur Alain BARAYON, Madame Barbara CARPANESE, Madame Michelle MONOS, Monsieur Maxence MEUNIER.

La composition des **6 commissions** a été décidée lors du conseil communautaire du 21 juillet 2020 et modifiée par la délibération n°2020-40 du 12 novembre 2020 :

FINANCES—DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE—ARTISANAT ET
COMMERCE

Vice-Président – Pierre MATHY – Adjoint au Maire de Nogent-sur-Seine, Xavier MASSON, Alain BOYER, Benoît SAVOURAT, Frédéric LENOUVEL, Alain DAMASSE, Alain BARAYON, Jean-Jacques BOYNARD, Didier DROY, Jacques VAJOU, Pierre FERU, Olivier DOUSSOT.

TOURISME—PATRIMOINE—
CADRE DE VIE—HABITAT -
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Vice-Président – Alain BOYER –Maire de Barbuise ; Chantal OUDARD, Guy DOLLAT, Philippe BERGNER, Xavier MASSON, Benoît SAVOURAT, Alain BARAYON, Gilbert LEMAUR, Emmanuelle STEIB, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Gérard DELORME, Bénédicte HOUDRÉ.

COMMUNICATION ET PROMOTION DU TERRITOIRE

Vice-Présidente – Estelle BOMBERGER-RIVOT – Maire de Nogent-sur-Seine ; Chantal OUDARD, Barbara CARPANESE, Guy DOLLAT, Michelle MONOS, Jacques VAJOU, Frédéric LENOUVEL, Alain DAMASSE, Gilbert LEMAUR, Jean-Jacques BOYNARD, Emmanuelle STEIB, Bénédicte HOUDRÉ.

PETITE ENFANCE—JEUNESSE - SERVICE A LA PERSONNE

Vice-Présidente – Claude BACHOT – Adjointe au Maire de Trânel ; Alain BOYER, Michelle MONOS, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Murielle DOUSSOT, Vincent BARAT, Bernadette GARNIER, Nathalie MARECHAL.

ENVIRONNEMENT—DECHETS

Vice-Présidente – Bernadette GARNIER – Adjointe au Maire de Villenauxe-la-Grande ; Barbara CARPANESE, Jean-Yves MATHIAS, Loïc CHAMPION, Patrick RAMIER, Gilbert PERNIN, Damien GUERINOT, Maxence MEUNIER, Didier DROY, Gérard DELORME, Vincent BARAT, César CORNAZ, Pierre FERU, Patricia DURAND.

NOUVELLES TECHNOLOGIES— DEMATERIALISATION- INNOVATIONS—SITE INTERNET

Vice-Président – Gilbert LEMAUR – Maire de Saint-Nicolas-La-Chapelle ; Loïc CHAMPION, Philippe BERGNER, Damien GUERINOT, Maxence MEUNIER, Yolande FRANCOIS, Bernadette GARNIER, Pierre FERU, Pierre MATHY, Patricia DURAND.

1 sous-commission a été désignée pour **les admissions** au Pôle Multi-Accueil avec comme **Vice- Présidente Claude BACHOT**. Les membres désignés sont : Murielle DOUSSOT, Vincent BARAT, Michelle MONOS, Alain BOYER, Bernadette GARNIER, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON.

1 commission d'APPEL D'OFFRES, présidée par Raphaële LANTHIEZ est composée de 5 conseillers communautaires titulaires : Pierre MATHY, Gilbert LEMAUR, Jacques VAJOU, Alain BARAYON, Claude BACHOT et 5 conseillers communautaires suppléants : Alain BOYER, Jean-Jacques BOYNARD, Patrick RAMIER, Bernadette GARNIER, Maxence MEUNIER.



III—Les Conseils, Bureaux et Commissions Communautaires

CONSEILS COMMUNAUTAIRES

13 février 2020
12 mars 2020
10 juillet 2020
21 juillet 2020
30 juillet 2020
27 août 2020
06 octobre 2020
12 novembre 2020
15 décembre 2020

BUREAUX

09 janvier 2020
28 janvier 2020
03 mars 2020
15 septembre 2020
01 décembre 2020

COMMISSION DES FINANCES

28 janvier 2020
03 mars 2020
01 décembre 2020

COMMISSION ENVIRONNEMENT

08 décembre 2020

COMMISSION GENERALE

30 novembre 2020 (ADENOA et TONNA ACCESS)

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

14 décembre 2020

SOUS— COMMISSION ADMISSION PMA

04 mai 2020

IV—Ses missions

Selon l'article L5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), une Communauté de Communes est juridiquement reconnue comme « un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace »

Par conséquent, la Communauté de Communes est un regroupement de plusieurs communes pour la réalisation d'actions mutualisées. Par ses actions, elle poursuit l'objectif d'une gestion cohérente des missions définies dans les statuts de la Collectivité, sur l'ensemble de son territoire.

COMPETENCES OBLIGATOIRES

- ♦ **L'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :**
 - ⇒ Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, plan local d'urbanisme
- ♦ **Les actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17**
 - ⇒ Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
 - ⇒ Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
 - ⇒ Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.
- ♦ **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage**
- ♦ **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.**

COMPETENCES OPTIONNELLES

Elle peut exercer aussi en lieu et place des communes pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire au titre des compétences optionnelles :

- ♦ **Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.**
- ♦ **Politique du logement et du cadre de vie.**
- ♦ **Action sociale d'intérêt communautaire - gestion du pôle Multi-accueil et d'un relais d'assistantes maternelles.**



IV—Ses missions

COMPETENCES FACULTATIVES

- ♦ Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques
- ♦ Création et gestion d'un chenil/chatterie intercommunal (Convention avec SOS Romilly chiens)
- ♦ Les chemins et sentiers de randonnées communautaires situés sur le territoire des communes membres et complémentaires au maillage des circuits de petites et grandes randonnées du Nogentais
- ♦ Les aires de repos et points pique-nique communautaires implantés sur les chemins et sentiers de randonnées ainsi que la signalétique s'y rapportant
- ♦ Création et gestion d'une passerelle publique sur le barrage de Beaulieu et du Livon
- ♦ Gestion de la Maison France Services



V—Son administration



3 gardiens de déchèteries et 1 agent de prévention



4 agents administratifs



17 agents au Pôle Multi-Accueil



1 agent au Relais Assistantes Maternelles



VI—Délibérations des Conseils Communautaires

13 février 2020

- ◆ Débat d'orientations budgétaires
- ◆ Subvention exceptionnelle Association Espérance
- ◆ Adhésion au groupement d'intérêt public Business Sud Champagne

12 mars 2020

- ◆ Comptes de gestion 2019 budget principal et budgets annexes
- ◆ Approbation des comptes administratifs 2019 (principal et annexes)
- ◆ Affectation des résultats de l'exercice 2019 (principal et annexes)
- ◆ Vote des taux des taxes directes locales 2020
- ◆ Vote des taux de la TEOM 2020
- ◆ Vote des budgets primitifs 2020 (principal et annexes)

10 juillet 2020

- ◆ Election de la Présidente de la Communauté de Communes du Nogentais
- ◆ Composition du bureau communautaire, détermination du nombre de Vice-Présidents et de membres
- ◆ Election des vice-présidents et des membres du bureau
- ◆ Séance d'installation du conseil communautaire lecture de la charte de l'élu local
- ◆ Délégation de l'organe délibérant à la Présidente
- ◆ Indemnités de fonction à la Présidente aux Vice-Présidents



VI—Délibérations des Conseils Communautaires

21 juillet 2020

- ◆ Composition des commissions communautaires et désignation des membres
- ◆ Conditions de dépôt des listes pour la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres
- ◆ Election des membres de la Commission d'Appel d'Offre
- ◆ Désignation de représentants au PETR « Plaine en Seine Champenoise »
- ◆ Désignation de représentants au Conseil d'Administration de l'OTNVS
- ◆ Désignation des représentants au SDEDA
- ◆ Désignation d'un représentant à la Mission Locale du Nord-Ouest Aubeois
- ◆ Désignation de représentants à BSC
- ◆ Désignation de représentants SDDEA
- ◆ Désignation de représentants SDDEA compétence GEMAPI
- ◆ Désignation d'un représentant à la Commission Consultative Paritaire du SDEA
- ◆ Adaptation du tableau des effectifs

30 juillet 2020

- ◆ Organisation des Conseils Communautaires en visioconférence
- ◆ CFE dégrèvement exceptionnel

27 août 2020

- ◆ Organisation des réunions de l'Assemblée Délibérante à distance
- ◆ FPIC répartition du prélèvement entre l'EPCI et ses communes membres
- ◆ Taxe de Séjour : introduction des auberges collectives

06 octobre 2020

- ◆ TEOM : exonérations 2021
- ◆ Electrification de la ligne ferroviaire Paris/Troyes phase 1/ tranche 2
- ◆ SAGE Bassée-Voulzie : nomination d'un représentant à la CLE
- ◆ Convention de participation au fonds de « Résistance Grand Est »



VI—Délibérations des Conseils Communautaires

12 novembre 2020

- ◆ Election complémentaire du 1^{er} et 3^{ème} Vice-Président et du 1^{er} membre du Bureau
- ◆ Conditions de dépôt des listes pour la désignation des membres de la CAO
- ◆ Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres
- ◆ Désignation des représentants complémentaires
- ◆ Motion de soutien aux commerces et services de proximité
- ◆ Soutien financier aux sinistrés dans les Alpes Maritimes lors de la tempête Alex

15 décembre 2020

- ◆ Demande de participation pour un poste d'intervenant social en commissariat et gendarmerie
- ◆ Décision modificative budgétaire n°1
- ◆ Avenant n°2 Tonna Access
- ◆ ZAE vente d'un terrain sur la zone pièce de l'Orme à la SCI 9 One One
- ◆ ZAE vente d'un terrain sur la zone Fontaine Baron à la SCI SAID
- ◆ Marché de fourniture de conteneurs à déchets électriques, électroniques, électroménagers
- ◆ Renouvellement convention OCAD3E
- ◆ Mise en place de la prime exceptionnelle COVID19
- ◆ Autorisation recrutements agents contractuels pour 2021
- ◆ Rapport d'activités des déchets 2019
- ◆ Rapport d'activités générales 2019
- ◆ Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration de la SPLX DEMAT
- ◆ Règlement intérieur du Conseil Communautaire
- ◆ Demande de DETR- travaux de voirie pour l'ajout d'une benne supplémentaire déchèterie de Nogent



VII—Les Comptes Administratifs 2020

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Total dépenses de fonctionnement 2020	4 778 556.11 €
Total recettes de fonctionnement 2020	5 845 106.43 €
Résultat de l'exercice 2020 excédentaire	1 066 550.32 €
Excédent 2019 reporté	6 983 147.91 €
Résultat cumulé de fonctionnement excédentaire	8 049 698.23 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Total dépenses d'investissement 2020	470 727.34 €
Total recettes d'investissement 2020	447 917.40 €
Résultat de l'exercice 2020 déficitaire	- 22 809.94 €
Déficit 2019 reporté	- 78 259.93 €
Résultat cumulé d'investissement déficitaire	- 101 069.87 €
Résultat global de clôture (excédent)	7 948 628.36 €

BUDGET ZA GRATTE GRUE AMENAGEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Total dépenses de fonctionnement 2020	448.69 €
Total recettes de fonctionnement 2020	0.00 €
Résultat de l'exercice 2020 déficitaire	- 448.69 €
Excédent 2019 reporté	437 889.90 €
Résultat cumulé de fonctionnement excédentaire	437 441.21 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Total dépenses d'investissement 2020	0.00 €
Total recettes d'investissement 2020	0.00 €
Résultat de l'exercice 2020	0.00 €
Déficit 2019 reporté	- 323 485.64 €
Résultat cumulé d'investissement déficitaire	- 323 485.64 €
Résultat global de clôture (excédent)	113 955.57 €



VII—Les Comptes Administratifs 2020

ZA GRATTE GRUE BATIMENTS

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Total dépenses de fonctionnement 2020	419 768.13 €
Total recettes de fonctionnement 2020	27 841.95 €
Résultat de l'exercice 2020 déficitaire	- 391 926.18 €
Déficit 2019 reporté	- 1 578 230.35 €
Résultat cumulé de fonctionnement déficitaire	- 1 970 156.53 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Total dépenses d'investissement 2020	354 070.70 €
Total recettes d'investissement 2020	351 664.75 €
Résultat de l'exercice 2020 déficitaire	- 2 405.95 €
Excédent 2019 reporté	132 789.81 €
Résultat cumulé d'investissement excédentaire	130 383.86 €
Résultat global de clôture (déficit)	- 1 839 772.67 €

BUDGET ZAE ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Total dépenses de fonctionnement 2020	1 184 110.40 €
Total recettes de fonctionnement 2020	982 600.94 €
Résultat de l'exercice 2020 déficitaire	- 201 509.46 €
Excédent 2019 reporté	1 213 625.12 €
Résultat cumulé de fonctionnement excédentaire	1 012 115.66 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Total dépenses d'investissement 2020	982 600.94 €
Total recettes d'investissement 2020	1 184 110.40 €
Résultat de l'exercice 2020 excédentaire	201 509.46 €
Déficit 2019 reporté	- 230 345.82 €
Résultat cumulé d'investissement déficitaire	- 28 836.36 €
Résultat global de clôture (excédent)	983 279.30 €



VIII—Collecte des déchets ménagers

COLLECTE DE PORTE A PORTE

Il a été collecté en porte à porte et en apport volontaire cette année 6 150,43 tonnes de déchets (soit 364,97 kg/hab. par an), dont 34% de valorisable.

Le traitement et la valorisation de ces déchets sont assurés par le Syndicat Départemental des Déchets de l'Aube.

La crise sanitaire due à l'épidémie de la COVID 19 a impacté la consommation et par conséquent le tonnage des déchets ménagers, qui est reparti à la hausse. Le confinement a eu pour effet de limiter les déplacements d'une grande partie de la population, du lieu d'habitation au lieu de travail. Les déchets ménagers générés ont été doublés pour certains foyers sur plusieurs semaines, étant donné que tous les repas de cette période ont été pris au domicile.

Les taux de refus de tri pour l'année 2020 sont élevés (17,27 % en moyenne). Ceci pourrait s'expliquer par l'effet du confinement qui a poussé davantage d'usagers à consommer sur leur lieu d'habitation, combiné avec l'arrêt du porte à porte sur plusieurs mois de l'agent de prévention au tri des déchets, en raison des contraintes sanitaires.

COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

Le verre est collecté en apport volontaire et chaque commune est dotée d'une à plusieurs bornes à verre. 644,78 tonnes ont été collectées sur le territoire de la Communauté de Communes.

188,06 tonnes ont été collectés pour les Journaux Revues Magazines (JRM).

DECHETERIES

La Communauté de Communes gère 3 déchèteries situées à Nogent-sur-Seine (créée en 1999), Traînel et Pont-sur-Seine (créées en 2005).

Leur gestion est assurée par 3 gardiens. 17 flux différents de déchets y sont triés.

L'accès aux 3 déchèteries est libre pour les habitants de la Communauté de Communes et pour les habitants de Chalaud-la-Grande (commune de Seine et Marne sous convention).

Les professionnels résidant ou travaillant sur le territoire peuvent utiliser les déchèteries mais sont soumis à redevance. Ils doivent s'acquitter de 21 € par mètre cube au-delà d'1 mètre cube gratuit par semaine.

Les quantités collectées ont atteint les 4 170,70 tonnes en 2020 (soit 237 kg/hab. par an), dont 57,19 % de valorisable.



VIII—Collecte des déchets ménagers

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

La crise sanitaire n'a pas permis de maintenir les visites en porte à porte pour la prévention en faveur du tri des déchets auprès des usagers. Seule une animation au collège a pu être effectuée le 5 février 2020. L'agent chargé de la prévention aux déchets a été néanmoins mobilisé pour les livraisons urgentes de conteneurs. Il a pu continuer ses missions de contrôle-qualité des conteneurs à couvercle jaune (déchets triés) avant le passage des camions de collecte. Les bacs, dont le tri présente des anomalies, sont étiquetés avec des adhésifs « refus de tri » et ne sont pas collectés par les ripeurs. Sur cet autocollant se trouve les coordonnées du secrétariat Environnement-Déchets. Les usagers qui appellent au numéro indiqué ont des explications sur les raisons du refus de collecte. L'agent de prévention a passé plus de 95 heures à effectuer ces contrôles aléatoires sur l'année.

COUT ET FINANCEMENT

Le coût global du service s'élève à 2,07 millions d'euros soit 122,91 € par habitant ou 200,69 € par tonne collectée (chiffres issus du rapport d'activités 2020 du service public de gestion et de prévention des déchets). Ce coût global est en hausse de 6,12 % par rapport à 2019.

Le service est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - TEOM (96% du coût), les aides des éco-organismes, le rachat des matières ainsi que la participation du SMETOM (Chalautre-la-Grande) et des artisans, recouvrent le reste à charge du service.

Pour la quatrième année consécutive, le service a été financé sans recourir au budget général de la collectivité.



IX—Pôle multi-accueil « La Ribambelle »



Le PMA « La Ribambelle » est une structure d'accueil collective qui associe différentes formules : accueil permanent, à temps plein ou à temps partiel, occasionnel ou d'urgence. C'est un accueil qui favorise l'éveil et la découverte de la vie en groupe, dans un environnement adapté, et dans le souci constant du bien être affectif et physique de l'enfant.

Le PMA est ouvert de 7h15- à 18h45 du lundi au vendredi, La structure est fermée les jours fériés, une semaine entre Noël et le jour de l'an, 3 semaines en août et 3 autres jours pour les journées pédagogiques.

Nombre de places modulées accordées par la PMI :

- ◆ 15 places de 07h15 à 08h00
- ◆ 23 places de 08h00 à 09h00
- ◆ 39 places de 09h00 à 17h00
- ◆ 23 places de 17h00 à 18h00
- ◆ 15 places de 18h00 à 18h45



L'accueil régulier ou permanent : est un accueil dont le rythme est prévu et organisé avec les parents sur l'année. Il donne lieu à une signature d'un contrat d'accueil entre la structure et l'utilisateur et garantit la place pour les plages horaires choisies. Il peut s'agir de quelques heures par semaine ou d'un temps plein.

L'accueil occasionnel : Cette formule répond à un besoin ponctuel non prévisible, généralement de courte durée et ne nécessite pas la signature d'un contrat.



IX—Pôle multi-accueil « La Ribambelle »

Principales Missions du PMA

- ♦ **favoriser l'éveil** et la découverte de la vie en groupe de jeunes enfants âgés de 3 mois à 3 ans ;
- ♦ apporter un **environnement adapté** à cet âge ; assurer un bien être affectif et physique de l'enfant accueilli ;
- ♦ privilégier une **prise en charge individuelle** dans un milieu collectif en tenant compte du rythme et des habitudes de chacun ;
- ♦ assurer une continuité de **prise en charge entre la famille et le PMA** ;
- ♦ apporter une grande souplesse quant aux **solutions d'accueil** proposées aux familles en adaptant chaque contrat en fonction de leurs besoins propres.

Composition de l'équipe du PMA

- ♦ 1 IDE puéricultrice (la directrice) à 80%
- ♦ 1 IDE sage-femme (directrice adjointe)
- ♦ 1 éducatrice de jeunes enfants
- ♦ 6 auxiliaires de puériculture
- ♦ 7 agents titulaires du CAP petite enfance (ou adjoint technique, dont une en cours de VAE Axp)
- ♦ 1 agent polyvalent en charge des travaux du PMA (tonte, petites réparations ...) avec une décharge syndicale de 3/4 temps.





IX—Pôle multi-accueil « La Ribambelle »

Répartition des enfants par communes

COMMUNES	Nombre d'enfants
NOGENT-SUR-SEINE	44
FONTAINE-MACON	5
PONT-SUR-SEINE	4
VILLENAUXE-LA-GRANDE	4
SOLIGNY-LES-ETANGS	3
LE MERIOT	2
LA MOTTE-TILLY	1
FERREUX-QUINCEY	1
TRAINEL	1
SAINT-AUBIN	1
BARBUISE	1
TOTAL	67

Agrément accordé en 2013
pour 39 berceaux





X—Le Relais d'Assistantes Maternelles « les écureuils »

88 Assistantes Maternelles



Le nombre d'assistantes maternelles agréées : 99 mais seulement 88 en activités. Certaines sont à la retraite mais ayant gardé leur agrément, elles apparaissent toujours sur les listes, d'autres ont changé de profession ou sont en congé parental.

Cela représente 280 agréments 0 – 18 ans et 65 agréments 3 – 18 ans (scolaire)

Comme chaque structure, le RAM a subi les effets de la COVID 19.

Lors du 1^{er} confinement, le RAM a été complètement fermé. Le télétravail a été mis en place, et la continuité du service a pu se faire par le biais du téléphone et des mails.

Durant cette période, les assistantes maternelles ont continué à accueillir les enfants, contrairement aux structures collectives qui étaient fermées (crèche, écoles...). La consigne gouvernementale était même qu'elles devaient si besoin accueillir plus d'enfants, jusqu'à 6, et en priorité les enfants de personnel soignant.

Les assistantes maternelles ont surtout eu des questions concernant l'accueil des enfants alors que les parents étaient en télétravail, que faire lors de cas contact, comment se protéger et protéger sa famille ? Parents et assistantes maternelles avaient besoin d'explications concernant le chômage partiel, comment y inscrire l'employée, compléter ou non le salaire ?

Durant cette période, le RAM et la PMI ont contacté toutes les assistantes maternelles du secteur pour prendre des nouvelles, connaître les difficultés, les questions et les accompagner.

Le Conseil Départemental a fourni des masques aux assistantes maternelles et c'est le RAM qui a été chargé de les distribuer. Cela a permis d'en rencontrer certaines et d'échanger avec elles.

Le RAM a rouvert dès la fin du confinement.



X—Le Relais d'Assistantes Maternelles « les écureuils »

Accueils collectifs

Les accueils collectifs sont à nouveau possibles, mais en nombre limité d'enfants et assistantes maternelles (pas plus de 12 personnes), respect des consignes sanitaires.

Accueil individuel

L'accueil individuel des parents ou assistantes maternelles est possible, mais il est toujours préférable et conseillé de privilégier les échanges par mail et téléphone. Le Ram accueille parents et (ou) assistante maternelle pour l'établissement du contrat de travail, pour aider dans les démarches administratives liées à l'emploi d'une assistante maternelle, pour vous informer sur la convention collective des assistantes maternelles et pour des conseils liés à l'accueil (adaptation, attitudes éducatives...).

Les accueils collectifs (le mardi matin) délocalisés à Villenaux la Grande n'ont pas repris.

Les accueils collectifs à Nogent ont repris doucement. Certaines assistantes maternelles ne préfèrent pas y participer, peur de la contamination, refus des parents, et aussi nouvelles habitudes prises pendant ces périodes de confinement .



XI— PSI/ TONNA ACCESS

Dans le cadre de sa compétence relative au développement économique intéressant l'ensemble de la Communauté, l'EPCI a engagé en 2009 une opération d'aménagement de zone afin de conserver et pérenniser les emplois de la société Pont-sur-Seine Industries (SAS Financière Pontoise).

Cette structure implantée sur plusieurs sites de la commune de Pont-sur-Seine et notamment en périphérie de la ville, ne pouvait plus continuer son activité sans mettre aux normes ses installations ou envisager de délocaliser l'ensemble de ses activités. La Communauté de Communes s'est donc portée acquéreur d'une zone à aménager sur Pont-sur-Seine de 5 hectares pour la création de deux bâtiments (logistique et production) et d'une station d'épuration. Il est ensuite prévu que Pont-sur-Seine Industries rachète le terrain et les locaux par des versements de loyers en crédit-bail.

- ◆ **2011** : le bâtiment logistique a été livré à l'entrepreneur au 1^{er} mai et le bâtiment de production au 1^{er} août.
- ◆ **2012** : démarrage des travaux pour la mise en place de la station d'épuration. Ceux-ci sont retardés par la faillite de la société retenue pour la conception et la réalisation du dispositif. Un marché a dû être relancé pour choisir un autre entrepreneur.
- ◆ **2013** : création de la station d'épuration.
- ◆ **2014** : finalisation de la station d'épuration et transfert progressif de l'activité.

Au terme d'un protocole d'accord signé le 6 mars 2009, la SAS Financière Pontoise s'était engagée à prendre ces biens en crédit-bail immobilier pour en devenir propriétaire à l'issue d'une période de 30 ans. Dans l'attente de la signature du crédit-bail immobilier, un bail précaire avait été conclu avec la société avec des loyers destinés à couvrir le remboursement de l'emprunt souscrit par la Communauté de Communes pour cette opération.





XI— PSI/ TONNA ACCESS

Courant 2012, la société a commencé à rencontrer des difficultés de paiement. Malgré la mise en place d'échéanciers, la société n'a pu honorer l'intégralité de ses loyers « courants » dès 2014.

L'entreprise a dû faire face à une conjoncture économique dégradée mais également aux conséquences de son repositionnement sur d'autres marchés pour réduire sa dépendance aux grandes surfaces. Enfin, le transfert des chaînes de production dans les nouveaux locaux s'est accompagné d'importants investissements, tant pour les besoins de la production que pour se conformer aux exigences des autorités, notamment en termes de traitement des effluents et de sécurisation du process.

En outre, la société a procédé par elle-même à des travaux au sein des locaux.

Compte tenu de cette situation, la signature du crédit-bail immobilier ne s'est pas concrétisée.

Le 14 décembre 2017, le conseil communautaire délibère sur un protocole permettant d'abaisser la dette de loyer contractée par la Financière Pontoise à une somme forfaitaire payable avant le 31 janvier 2018. A charge à la Financière Pontoise à renoncer à tout droit de préférence et de préemption en vue de permettre à la Communauté de Communes du Nogentais de vendre les locaux et sites industriels, dans les meilleurs délais, afin qu'elle puisse encaisser le prix de vente au plus vite et économiser des frais financiers.

Au début de l'année 2018, l'entreprise est en procédure de redressement judiciaire. L'offre de reprise de Monsieur François SERBOURCE (dirigeant de la société auboise de conditionnement BIOLOG) a été retenue par le tribunal de commerce de REIMS. Monsieur SERBOURCE a été invité le 5 avril 2018 lors de la réunion du bureau communautaire et de la commission des finances afin qu'il présente son offre de relance. Suite à cela, il a été décidé de modifier le crédit-bail comme suit :

- ♦ La location-vente est conclue pour une durée de 12 ans à compter du 31 mars 2018. La valeur vénale de l'ensemble est fixée à 2 200 000 euros HT payable de la manière suivante :
- ♦ Un versement mensuel arrêté forfaitairement à 14 000 euros HT par mois au taux d'emprunt lissé à 1,922% augmenté du taux de TVA en vigueur, du 30 avril 2018 au 31 mars 2030.
- ♦ Auquel s'ajoute : le versement de 200 000 euros à compter de la prise d'effet de la location-vente à savoir le 30 mars 2019 et un autre versement de 200 000 euros au plus tard le 31 mars 2024.





XI— PSI/ TONNA ACCESS

En 2019, un nouvel actionnaire majoritaire a repris la gestion et la présidence de TONNA ACCESS en la personne de Monsieur D'Agostino. Le 25 septembre 2019, le nouveau président expose au bureau communautaire et le 10 octobre 2019 au conseil communautaire, sa stratégie et son plan de redressement et de développement.

Ce nouvel actionnaire majoritaire sollicite la Communauté de Communes pour un échelonnement de 2022 à 2032 des 400 000 euros dus dans le cadre du crédit-bail soit 3 333 euros HT par mois en plus du loyer actuel de 14 000 euros HT qui est à jour de paiement.

Le Conseil Communautaire du 10 octobre 2019 a donné son accord pour passer un avenant au contrat de crédit-Bail concernant l'étalement des 400 000 euros sur 10 ans de 2022 à 2032 pour un remboursement mensuel de 3 333 € HT. Cet avenant a été authentifié par acte notarié en date du 12 mars 2020.

Cependant, la crise sanitaire en 2020 liée à l'épidémie de la COVID 19 fortement impacté le tissu économique du territoire et notamment le secteur industriel. Monsieur D'AGOSTINO a sollicité la Communauté de Communes du Nogentais pour une aide financière. L'impact de la crise sanitaire sur l'activité de l'entreprise a entraîné une diminution du chiffre d'affaires et des recettes.

Afin d'aider cette entreprise le Conseil Communautaire, par délibération du 15 décembre 2020, à la majorité, a décidé la rédaction d'un nouvel avenant avec les points suivants:

- ♦ **Annulation de 4 mois de loyer** (mars, avril, mai et novembre 2020) pour un total de **56 000 € HT**.
- ♦ **Report de 7 mois de loyer** ainsi: 3 mois (juin, juillet et août 2020) soit 42 000 € HT payables en décembre 2020; 4 mois (février, septembre, octobre et décembre 2020) soit 56 000 € HT payables en fin de crédit bail (31 mars 2030).
- ♦ **Annulation des Taxes Foncières 2019** (appelées en 2020) pour **40 195 €**.
- ♦ **À partir de janvier 2020 reprise des loyers normalement à terme échu.**
- ♦ **1er juillet 2021:** Taxes Foncières 2020 à régler en 3 fois (juillet, août et septembre 2021)
- ♦ **4ème trimestre 2021:** Taxes Foncières 2021 en 3 fois (octobre, novembre et décembre 2021)
- ♦ **Janvier 2022:** réajustement des loyers en intégrant le remboursement des 200 000 € HT étalés jusqu'au terme de la location-vente.
- ♦ **Janvier 2026:** réajustement des loyers en intégrant le remboursement des 100 000 € HT supplémentaires étalés jusqu'au terme de la location-vente.
- ♦ **À la fin de mars 2030** (fin du contrat de location-vente): il restera pour devenir propriétaire comme convenu les 1 000 € HT + 100 000 € HT (restant des 400 000 € HT engagement de Mr Serbouce) + les 4 mois de loyers 2020 impayés.



➤➤ XII— Le chéquier loisirs jeunes



La Communauté de Communes du Nogentais a souhaité mettre en place un dispositif pour favoriser l'accès à la culture et au sport à destination de la jeunesse du territoire.

Ainsi, il est apparu que la mise en place d'un chéquier loisirs jeunes permettrait de répondre à cet objectif.

Dédié à la tranche d'âge 8/17 ans, l'offre est limitée à un chéquier loisirs jeunes par enfant.

Sa durée de validité est fixée à 1 an, compte tenu de la crise sanitaire, la validité des chéquiers 2020/2021 a été prolongée au 31/12/2021.

Le chéquier loisirs jeunes se présente sous la forme d'un petit carnet à souches. Il est mis en vente auprès des services de la Communauté de Communes du Nogentais au prix de 2 euros.

Il est nominatif et comporte en première page l'identité, l'adresse et la photographie du jeune ainsi que le tampon de la Communauté de Communes du Nogentais.

4 entrées à la piscine



4 entrées au cinéma



XII— Le chéquier loisirs jeunes suite

Bilan 2020

Dépenses

Date	Organisme	quantité	montant TTC
10/01/2020	OGEC cinéma	41	201,40 €
10/01/2020	PISCINE Nogent	10	25,00 €
4/02/2020	OGEC cinéma	92	452,30 €
18/02/2020	PISCINE Nogent	3	7,50 €
19/02/2020	OGEC cinéma	32	156,80 €
10/03/2020	OGEC cinéma	58	284,20 €
13/05/2020	OGEC cinéma	21	102,90 €
Août 2020	La renaissance (imp)	500 carnets	686,40 €
9/09/2020	OGEC cinéma	14	68,60 €
16/09/2020	PISCINE Nogent	8	20,00 €
6/10/2020	OGEC cinéma	14	68,60 €
5/11/2020	OGEC cinéma	52	254,80 €
20/11/2020	PISCINE Nogent	8	20,00 €
			2 348,50 €

Communes	Bénéficiaires	Nombre enfants	Perçu
BARBUISE	1 famille	1 enfant	2 €
FERREUX-QUINCEY	1 famille	2 enfants	4 €
FONTAINE-MACON	3 familles	4 enfants	8 €
GUMERY	1 famille	2 enfants	4 €
LA LOUPTIERE-THENARD	2 familles	3 enfants	6 €
LA MOTTE-TILLY	1 famille	2 enfants	4 €
LA SAULSOTTE	3 familles	4 enfants	8 €
LE MERIOT	8 familles	15 enfants	30 €
MARNAY-SUR-SEINE	1 famille	2 enfants	4 €
MONTPOTHIER	1 famille	2 enfants	4 €
NOGENT-SUR-SEINE	20 familles	38 enfants	76 €
PONT-SUR-SEINE	4 familles	8 enfants	16 €
SAINT-AUBIN	7 familles	9 enfants	18 €
TRAINEL	2 familles	3 enfants	6 €
LA VILLENEUVE AU CHATELOT	1 famille	2 enfants	4 €
VILLENAUXE-LA-GRANDE	4 familles	7 enfants	14 €
17 communes	60 familles	104 enfants	208 €

Recettes



XIII— Adhésions, conventions et subventions

PETR Seine en Plaine Champenoise



Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) a pour objet de définir les conditions d'un développement économique, écologique, social, culturel et d'aménagement du territoire. Il a pour adhérents : la Communauté de Communes de l'Orvin et de l'Ardusson, la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, la Communauté de Communes Seine et Aube ainsi que la Communauté de Communes du Nogentais.

En 2020, il a été versé **51 334 €**.



OTNVS Office du Tourisme du Nogentais et de la Vallée de la Seine

Suite au transfert de la compétence tourisme au 1^{er} janvier 2017, il a été décidé de conventionner avec l'OTNVS. Il y a deux offices de tourisme sur le territoire, un à Nogent-sur-Seine et un à Villenauxe-la-Grande. A ce titre, il a été versé 74 939 € : 68 118 € au titre de la cotisation annuelle et 6 821 € dans le cadre de la convention Objectifs. Cette convention a été signée pour les actions telles que : application Id Vizit.com ; salon de Bruxelles 2020, sets de table dans les restaurants, nouveaux outils de communication, nouvelle plaquette touristique, films promotionnels et reportages photos.

AMF 10 Association Départementale des Maires de l'Aube



Elle organise plusieurs sessions de formation et d'information (séminaires) à l'attention des élus de l'Aube. La CCN lui a octroyé 2 861.88 €.



XIII— Adhésions, conventions et subventions suite

SOS Romilly Chiens



Cette association assure un service de fourrière sur le territoire communautaire. La prestation est de 0,75 € par habitant pour un montant de 12 855.75 € en 2020.



Mission Locale Nord Est Aube

Réseau placé au cœur des politiques publiques d'insertion professionnelle des jeunes. L'association propose une intervention globale avec un système de permanences d'accueil, d'information et d'orientation. Il lui a été alloué une subvention de 15 426.90 € correspondant à l'année 2020 qui sera versée sur l'exercice 2021. (retard suite à la crise sanitaire).

CDAD Conseil Départemental d'Accès au Droit de l'Aube



Ses missions consistent à apporter une aide à l'accès au droit aux habitants du bassin nogentais, en mettant à leur disposition un service d'accueil, des informations gratuites dans différents domaines du droit, des consultations d'auxiliaires de justice quand la situation nécessite une médiation. Des permanences sont proposées à Nogent-sur-Seine, Traînel et Villenauxe-la-Grande. La cotisation s'est élevée à 5 115.90 € pour 2020. Le CDAD a sollicité la Communauté de Communes pour que les permanences soient effectuées dans les locaux de la CCN.

» XIII— Adhésions, conventions et subventions suite

Aube Initiative



Elle attribue des prêts d'honneur sans intérêts, ni garanties et assure l'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises du département. Ainsi, en complément du prêt, le porteur de projet bénéficie d'une aide technique pendant les trois premières années et d'un parrainage par un chef d'entreprise apportant son expérience et un réseau de relations. A ce titre, il lui a été attribué une subvention de 4 284.29 €.



GEMAPI

La compétence « Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations » plus souvent dénommée « GEMAPI », est en France une compétence juridique nouvelle, exclusive et obligatoire, confiée à partir du 1^{er} janvier 2018 aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Néanmoins, la Communauté de Communes l'a transférée au SDDEA et a versé 46 082.30 € en 2020 pour la gestion de cette compétence .

SDEDA



Le Syndicat D'Elimination des Déchets de l'Aube est en charge du traitement des déchets pour la totalité des collectivités du département de l'Aube. Il est en charge également de redistribuer les recettes de revente « matière » et les aides attribuées par les éco-organismes pour le soutien au tri. Le fonctionnement de ce Syndicat est financé par une cotisation de 1€ par habitant (inchangée depuis 2005) soit 17 137 € pour la collectivité en 2020. Pour le traitement des déchets, il a été versé 591 561.15 € et 182 111.86 € ont été reversés à la Communauté de Communes au titre de la revente des matières et du soutien au tri des déchets.



XIII— Adhésions, conventions et subventions suite

SAGE



Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur le secteur Bassée Voulzie est la mise en œuvre de la conciliation entre l'existence de zones humides, l'exploitation de carrières, les projets de transport fluvial sur la Seine (mise à grand gabarit entre Nogent-sur-Seine et Bray-sur-Seine), la pression agricole forte et la gestion des inondations (projet de casiers de rétention entre Bray-sur-Seine et Montereau-Fault-Yonne) ... A ce titre, la Communauté de Communes du Nogentais participe à hauteur de 18 % des frais inhérents au fonctionnement de l'animateur du SAGE en fonction de la population retenue dans le périmètre de ce schéma. En 2020 il a été versé 24 650 € répartis en 18 219 € pour l'année 2019 et 6 431 € pour 2020 .



**Convention
avec BSC**

L'agence Business Sud Champagne a été créée sous statut Groupement d'Intérêt Public (GIP) en 2018 de la volonté commune de la Région Grand Est, des Agglomérations de Chaumont et Troyes et des CCI de l'Aube et de la Haute-Marne qui souhaitaient construire ensemble un outil de promotion économique et d'attractivité sur leur territoire. 4 principales missions sont accomplies: promotion du territoire / prospection d'entreprises / structuration de filières / appui aux entreprises stratégiques.

Par délibération en date du 13 février 2020 , le Conseil Communautaire a décidé d'adhérer à ce groupe BSC pour une contribution annuelle de 1 000 €.

**Convention
avec UPREN et ADENOA**



Cette convention a pour objectifs d'accompagner le développement économique des territoires « compétence communautaire » avec la volonté des 4 Communautés de Communes du PETR de regrouper leurs moyens pour accompagner le développement du territoire. La participation de la Communauté de Communes du Nogentais au titre de ce conventionnement est de 28 641.60 € par an.



XIII— Adhésions, conventions et subventions suite

CCPRS Convention pour l'aire d'accueil des gens du voyage



La Communauté de Communes du Nogentais participe au fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage de la Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine à hauteur de 50% du coût global. Il a été versé 13 924 € en 2020. Cette baisse des dépenses est justifiée par la fermeture de l'aire suite aux dégradations de juin 2019 .

COS Comité des Œuvres Sociales

Une convention avec la Ville de Nogent-sur-Seine autorise l'adhésion du personnel de la CCN à ce comité. Par conséquent, les agents communautaires peuvent bénéficier des aides sociales, des voyages et des sorties aux mêmes tarifs que les agents de la Ville de Nogent-sur-Seine. Le montant global de la cotisation pour 2020 est de 4 640 € qui seront versés sur l'exercice 2021.

CDG de l'Aube



Service Paye à Façon:

Une convention avec la Centre de gestion de l'Aube a été conclue avec effet au 1^{er} janvier 2020 pour effectuer l'ensemble des paies des agents de la collectivité en collaboration avec le service Ressources Humaines de la communauté de communes. Le montant annuel pour toutes ces prestations est de 2 320 €.

Assistant de Prévention:

Il a été signé une convention avec le centre de gestion de l'Aube pour disposer d'un assistant de prévention conformément à la réglementation en vigueur. Sa mission est d'assister et d'alerter l'autorité territoriale (auprès de laquelle il est placé) dans la démarche d'évaluation des risques, dans la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques et dans la mise en place des règles de sécurité et d'hygiène au travail. Le coût de cette mise à disposition d'un assistant de prévention est de 1 208.01 € pour 2020 .



XIV— Crise Sanitaire Covid 19

A l'instar des autres collectivités territoriales, le fonctionnement des services de la Communauté de Communes a dû s'adapter dès le 17 mars 2020. Les mesures gouvernementales pour le confinement de la population, ont amené à la fermeture de la crèche, du relais assistantes maternelles et des déchèteries. Pour autant, la collectivité a dû continuer selon un mode de fonctionnement « dégradé ». A ce titre, un plan de continuité d'activités a été mis en place pour définir cette organisation exceptionnelle.

La gouvernance de la collectivité a été assurée en mode restreint. Chaque mardi, pendant la période de crise, le Président et les Vice-Présidents se sont réunis en présentiel et en visioconférence afin de poursuivre l'activité et organiser la mise en place des différents dispositifs de lutte contre la pandémie de COVID 19. Les agents du service administratif ont continué à travailler en distanciel et se sont relayés au bureau pour assurer la veille des activités quotidiennes (traitement du courrier et des factures, gestion du personnel, organisation des tâches ainsi que la mise en place des nouvelles missions générées par la crise ...). Les agents de la crèche, des déchèteries et du pôle multi-accueil ont été placés soit en autorisation spéciale d'absence soit en télétravail, selon les cas.

A ce titre, la collectivité a été amenée à gérer en partenariat avec diverses institutions, les opérations suivantes :

- ◆ Distribution de matériel de protection (masques, gants et surblouses...) aux professionnels de santé en collaboration avec Troyes Champagne Métropole ;
- ◆ Distribution de masques pour les commerçants de proximité restés ouverts lors du confinement en collaboration avec le Département qui a été à l'initiative du dispositif ;
- ◆ Distribution de masques à destination des assistantes maternelles en collaboration avec le Département qui a étendu son dispositif ;
- ◆ Commandes de masques chirurgicaux à l'AMF pour le personnel des communes adhérentes à la Communauté de Communes du Nogentais. Ces commandes ont été financées par la collectivité à hauteur de 0,80 cts/unité. 2000 masques ont été reçus le 27 avril 2020. Une autre commande de 6 000 masques a été passée pour couvrir la période de déconfinement ;
- ◆ Commandes de solution hydroalcoolique via l'UPREN/AMITR. 90 litres de solution ont été commandés à M. SERBOURCE (BIOLOG) et conditionnés en flacons de 250 ml (360 unités) par la société CPC de Nogent-sur-Seine. Ces flacons ont fait l'objet d'une distribution aux communes adhérentes et aux professionnels de santé selon leur besoin.

La CCN a également apporté son soutien logistique et financier pour la période de « déconfinement » concernant :

- ◆ La distribution de masques en tissus lavables prévus dans le dispositif du Département pour tous les habitants de + de 10 ans de l'Aube ;
- ◆ L'octroi d'un masque supplémentaire pour les habitants de + de 10 ans de notre territoire. Cette mesure a été financée par la collectivité. Ces masques ont été confectionnés par l'APTH de Nogent-sur-Seine et la bonneterie FAVIN de Traînel en partenariat avec le Coq Sportif.

Par ailleurs, dans le but de venir en aide aux acteurs économiques locaux, le Président et les Vice-Présidents de la Communauté de Communes du Nogentais ont décidé d'abonder à hauteur de 2€ par habitant, la convention « Résistance » de la Région Grand Est. Celle-ci a mis en place un dispositif d'aides supplémentaires pour subvenir aux besoins de trésorerie des entreprises, des indépendants et des associations.



XIV— Crise Sanitaire Covid 19

IMPACTS FINANCIERS

DEPENSES SUPPLEMENTAIRES		DIMINUTION DES RECETTES	
Masques coq sportif pour les habitants	53 805 €	Annulation 4 mois de loyers Tonna	56 000 €
Masques et gel pour tous les services ainsi que pour les professionnels de santé, primes covid	9 844 €	Annulation taxes foncières 2019 Tonna	40 195 €
Mise en place du télétravail	1 062 €	Recettes non perçues valorisation des matières	Non estimées
Avenant suez (186.90 € / mois depuis le 1 ^{er} octobre 2020 soit 2 242.80 € /an)	561 €	Diminution taxes séjours par rapport à 2019	6 373 €
Fonds Résistance	6 739 €	Dégrèvement CFE	445 €
TOTAL DEPENSES SUPPLEMENTAIRES	72 011 €	TOTAL DIMINUTION DES RECETTES	103 013 €
TOTAL		175 024 €	

